

La césure en 10 diapositives



La césure, c'est quoi ?

- > **En accord avec votre établissement**, une parenthèse d'un an ou d'un semestre dans votre cursus.
- > Pendant la césure, vous êtes inscrit à l'université dans la formation que vous intégrerez à votre retour → adossement sur l'année N+1.

Objectif ?

Pour acquérir d'autres compétences, **enrichir votre parcours, réaliser un projet...**

Comment ?

En effectuant une demande de césure auprès de la formation de rattachement (N+1)

Pourquoi ?

Vivre d'autres expériences tout en conservant son statut étudiant et les avantages associés

- > **Votre place est gardée (en N+1) pour la rentrée suivante !** <



La césure pour qui ?

- Vous pouvez effectuer **une seule césure par cycle d'étude** (1 en cycle Licence, 1 en cycle Master et 1 en cycle Doctorat),
- Le dispositif de césure **n'est pas ouvert aux bénéficiaires de la formation continue** mais aux seuls étudiants en formation initiale,
- La césure est un **dispositif facultatif**.

Quand ?

De la première année post bac, entre la licence 1ère année et la licence 2ème année, entre la licence 2ème année et la licence 3ème année, et entre les deux semestres de la dernière année.

De même pour le cycle master.

Attention pas de possibilité d'adossement de césure sur la première année de IEP et de PASS (perte du bénéfice de la réussite au concours... votre place est perdue au retour)



QUI contacter ?

Les équipes pédagogiques et administratives de votre formation N+1 sont au cœur du processus de validation de la demande

Pendant la césure les **modalités d'accompagnement pédagogique** sont laissées au choix de la formation de rattachement (N+1)

Pièces obligatoires ?

A joindre au formulaire de demande :

Lettre de motivation détaillant les objectifs du projet et les modalités de réalisation de la césure, relevés des notes (pour les étudiants extérieurs à l'UGA).

Tout document permettant de préciser le projet (Exemples : mail de contact avec un organisme d'accueil, annonce type d'un service civique, promesse d'embauche...).



La césure : motif de refus ?

L'objet même de la césure est **de faire un pas de côté** et d'explorer d'autres champs possibles... Un projet de césure **ne peut pas être refusé sur le prétexte qu'il est jugé éloigné de la formation.**

- Les demandes de césure doivent **être réalisées avant le début des enseignements** et en respectant le [calendrier](#) défini par la formation (N+1),
- L'important est la « qualité, cohérence du projet » : **anticipé, structuré, sécurisé...**
- Le projet **ne doit pas représenter un risque** pour votre sécurité.

→ **Un projet personnel, sans justificatif, est tout à fait recevable**



La césure à l'étranger, sous quelles conditions ?

- › Formulaire à remplir > [formulaire en ligne sécurité UGA](#)
- › Vous communiquerez ensuite à votre référent césure en composante le mail de validation reçu suite à votre demande via ce formulaire
- › Une étude de faisabilité est nécessaire selon le lieu de césure : conditions de circulation dans le pays, consignes sanitaires, restrictions et contraintes pour chaque pays, etc. : <https://reopen.europa.eu/fr>
- › Vigilances sur zones MEAE (pas de stage en zone orange ou rouge) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- › Une assurance accidents corporels et responsabilité civile est fortement recommandé pendant la césure.



Bourse sur critères sociaux – pendant la césure?

- › le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'équipe pédagogique qui se prononce sur la non obligation d'assiduité de l'étudiant, durant sa période de césure. Le cas échéant, cela doit être mentionné sur la convention de césure,
 - › La décision de l'équipe pédagogique repose sur la qualité et la cohérence du projet de césure : **anticipé, structuré, sécurisé...**
 - › Argumenter l'égalité des chances. Exemple : pas d'aide parentale pour financer une mobilité...
- **N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le Crous et leurs assistantes sociales afin d'anticiper votre budget**



La césure :

→ un texte de loi national

MAIS

→ Une mise en œuvre spécifique à chaque université ou école



ATTENTION

La mise en œuvre de la césure est spécifique à chaque université.

Renseignez-vous toujours auprès de l'université auprès de laquelle vous souhaitez adosser votre période de césure.



La césure à l'UGA : Les étapes indispensables

Afin d'obtenir le statut étudiant plusieurs démarches administratives doivent être réalisées

- > **LIRE** : [texte de mise en œuvre de la césure à l'UGA](#) **OU** [lien Animafac](#) pour les autres établissements (voir MAJ)
- > **CONSULTER** : [la liste des référents et le calendrier césure](#)

Si réponse positive :

- > **SIGNER** : [Convention de césure](#)
- > **S'INSCRIRE** (à taux réduit) administrativement à l'UGA

- > **REALISER** sa césure 😊
- Tenir informé la scolarité
- > **INTEGRER** sa formation à l'issue de la période de césure.

Si réponse négative justifiée au regard des objectifs du projet de césure > **FAIRE** appel

DEPOSER à la scolarité de la formation N+1 :

- > le [formulaire de demande de césure](#)
- > votre lettre de motivation
- > document précisant le projet, le cas échéant

RECCUPERER un [accusé de réception](#) daté du jour de dépôt

Séjour à l'étranger, avant le départ

- > REMPLIR obligatoirement le [formulaire en ligne sécurité UGA](#)



Les ressources : [le site UGA](#)

Retrouvez tous les documents nécessaires à une demande de césure en bas de cette page !



[Accueil](#) > [Formation](#) > [Enrichir son parcours](#) > [Césure](#)

Réaliser une année ou un semestre de césure

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER :

- > [Convention de césure](#)
- > [Avenant à la convention de césure](#)
- > [Flyer déplacement à l'étranger pour la césure](#)
- > [Modèle d'accusé de réception d'un dossier de césure](#)

Lien [formulaire en ligne sécurité](#)

[UGA](#) : à renseigner obligatoirement, En cas de séjour à l'étranger ou en territoire outre-mer

Si vous étudiez dans une autre filière (DUT, licence, master, études de Santé)

Vous devez remplir le [formulaire de demande de césure](#) le déposer auprès du service de scolarité de la formation que vous intégrerez à l'issue de la césure, en échange d'un accusé de réception daté du jour de dépôt.

[Consulter](#) [la liste des référents et le calendrier césure](#)

Attention : aucune demande de césure ne sera prise en compte si elle est présentée après le début des cours. Pour connaître les modalités de la césure à l'UGA, [Consultez le texte de mise en œuvre.](#)

La FAQ césure du Ministère

Ai-je automatiquement droit à la césure ?

Non, vous devez en faire la demande et c'est votre établissement qui va vous accorder ou non la césure, en fonction des critères qu'il aura fixés et publiés.

FAQ | La césure, comment ça marche ?

Lors d'une césure, ai-je toujours droit à ma carte étudiante ?

Oui, car vous devez être inscrit-e au sein de votre établissement pendant la période de césure - justement afin de pouvoir bénéficier du statut étudiant et de la plupart des avantages liés à ce statut. Si vous effectuez votre césure sous la forme d'une formation dans un autre établissement d'enseignement supérieur, celui-ci vous délivrera une deuxième carte d'étudiant lors de votre inscription dans la formation.


étudiant

Puis-je faire plusieurs césures durant mon cursus universitaire ?

Oui, vous avez la possibilité de faire plusieurs césures durant votre cursus universitaire. Vous pouvez effectuer une césure par cycle d'étude avec l'accord de votre établissement (cycle Licence, cycle Master et cycle Doctorat).

(...)



Les ressources UGA

En autonomie

Consultez nos guides :



- > Disponibles à l'Espace OIP
- > Téléchargeables sur [Prose](#)

En petits groupes

Participez à nos ateliers



Animés par des professionnels

- > CV
- > Lettre de motivation
- > L'entretien : se préparer // Une simulation pour s'entraîner ...

Infos et Inscription sur :



En individuel

Faites relire vos candidatures



Permanences sans rendez-vous :

ORIENTATION :

> **Lundi à jeudi** : de 9h à 12h30 // 13h30 à 17h

INSERTION PROFESSIONNELLE :

> **Lundi à jeudi** : de 13h30 à 17h



Bâtiment Pierre-Mendès-France (1^{er} étage)
640 rue des Universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Les ressources UGA sur la césure Où les trouver ?

La PAGE PROSE-césure : Faire une pause c'est possible pendant ses études...

Trois MINI-SUPPORTS (max 10 diapos) pour faire le point :

- sur les questions et idées reçues... Décider de son statut pendant cette année de pause !
- pour se repérer, saisir les possibles et envisager un plan d'action
- Afin de bien identifier la procédure et les documents nécessaires à une demande de césure

Des freins ?

Si je quitte la fac, je ne pourrai pas y retourner...

NON ! Ce n'est pas renoncer à ses études mais s'accorder un temps pour vivre ses expériences. Attention au-delà de 2 ans de pause vous basculez en statut formation continue.

J'aurai un trou dans mon CV !

Au contraire ! cette parenthèse est riche d'expériences, qui bien valorisées vont apporteront une plus value dans votre parcours de formation et professionnel

Pas sûr que je sois suffisamment autonome !

Des dispositifs et structures vous accompagnent et peuvent vous financer : services civiques, corps européens de solidarité, Missions Locales...

Je ne pourrai pas convaincre ma famille.

Il sera nécessaire de travailler le contenu et la forme que prendra cette année de pause. Plus elle sera réfléchiée, structurée plus vous les embarquerez !



UGA
Université
Grenoble Alpes

La césure à l'UGA : Les étapes indispensables

Afin d'obtenir le statut étudiant plusieurs démarches administratives doivent être réalisées

> LIRE : [texte de mise en œuvre de la césure à l'UGA](#) OU [lien Animafac](#) pour les autres établissements

> CONSULTER : [la liste des référents](#) et le [calendrier césure](#)

SI réponse positive :

- > **SIGNER** : [Convention de césure](#)
- > **S'INSCRIRE** (à taux réduit) administrativement à l'UGA

> REALISER sa césure ☺
> **INTEGRER** sa formation à l'issue de la période de césure.

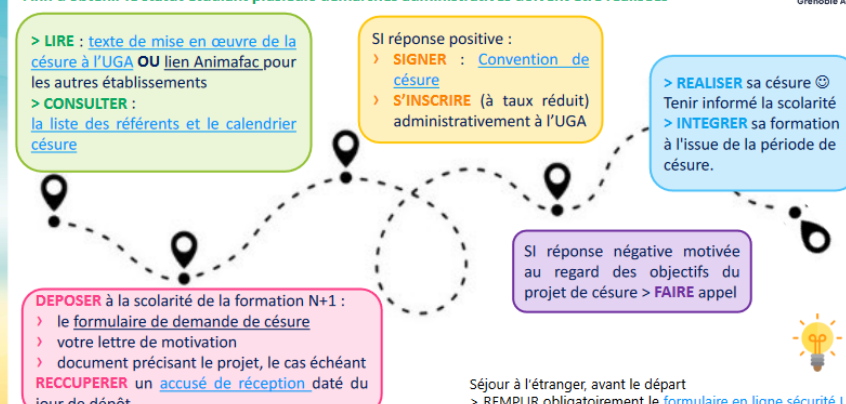
SI réponse négative motivée au regard des objectifs du projet de césure > **FAIRE appel**

DEPOSER à la scolarité de la formation N+1 :

- > le [formulaire de demande de césure](#)
- > votre lettre de motivation
- > document précisant le projet, le cas échéant

RECCUPERER un [accusé de réception](#) daté du jour de dépôt

Séjour à l'étranger, avant le départ
> REMPLIR obligatoirement le [formulaire en ligne sécurité UGA](#)



UGA
Université
Grenoble Alpes

Des idées d'expériences à vivre pendant une césure ou une année sabbatique



UGA
Université
Grenoble Alpes

« Faire une pause pendant ses études, c'est possible ? »

« La césure en 10 diapositives »

« Des idées d'expériences à vivre pendant la césure ou l'année sabbatique »